



## Compte rendu de la CAP locale B du 19 juin 2012 Appels de notation (filière fiscale)

En préalable à l'examen des dossiers, la CGT a lu la déclaration liminaire qui est reproduite au dos.

Douze contrôleurs de la filière fiscale ont déposé un recours contre leur notation (trois collègues sur l'ensemble compte rendu d'entretien, note chiffrée, appréciation générale ; deux sur la note chiffrée et l'appréciation générale ; sept uniquement sur la note chiffrée). Quatre collègues demandaient une majoration de +0,06.

La direction avait mis en réserve huit bonifications de +0,02 et aucune de +0,06.

La délégation CGT a défendu les quatre dossiers qui lui avaient été confiés et a voté pour toutes les demandes présentées par les agents.

Au terme de près de quatre heures de réunion, deux bonifications de + 0,02 ont été obtenues ainsi que la modification d'un -0,02 en -0,01. Aucune modification d'appréciation ou du compte rendu d'entretien n'a été acceptée par l'administration.

Au cours de la séance le président de la CAP a fait état de sa conception : « *je fais confiance au chef de service* ». Son adjoint a de son côté déclaré « *ici, on n'est pas en mesure de déterminer si un agent est exceptionnel, seul le chef de service est en mesure de le faire. C'est pourquoi on ne garde pas de 0,06 en réserve* ». De plus la Direction estime que le chef de service est le mieux à même d'apprécier la réalisation des objectifs et par conséquent refuse systématiquement de modifier les comptes rendus d'entretien d'évaluation.

La CGT condamne ces partis pris qui interdisent un examen honnête et impartial des recours présentés par les agents et mettent purement et simplement en cause les prérogatives des CAP locales en matière de notation.

Nous informons les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction au niveau local qu'ils peuvent engager un recours de deuxième niveau en CAP nationale dans les quinze jours suivant la notification de la décision de la direction locale.

**Les élus de la CGT Finances Publiques**  
**Carole LAFON, Gislhaine MASONI, Sylvie LE GOFF, David DUMAS,**  
**François RISACHER, Luc BENOIT (Experts).**

## Déclaration liminaire des élus B Appels de notes – Filière Fiscale

La CGT Finances Publiques rappelle son opposition à tout système d'évaluation/notation tel que mis en place par le décret du 29 avril 2002, encore aggravé par le décret du 17 septembre 2007.

La logique destructrice qui guide la réforme de l'évaluation à travers l'individualisation accrue des parcours et des carrières constitue les prémices de l'individualisation des rémunérations avec le danger que représente la PFR (Prime de Fonctions et de Résultats).

La CGT revendique un système de notation basé sur des critères objectifs permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle exercée dans un contexte défini. Elle revendique une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale.

L'appréciation de la valeur professionnelle d'un agent doit être reconnue de manière individuelle et non sur des critères de comparaison avec d'autres collègues, elle ne doit pas être conditionnée par des objectifs. La reconnaissance de l'engagement des agents dans le plein accomplissement des missions de service public doit être réelle et ne pas être freinée pour des raisons budgétaires au travers du contingentement des variations de notes. La CGT exige la suppression de ce contingentement.

Par ailleurs, la CGT s'oppose à toutes les formes de rémunération liées au mérite et/ou à l'évaluation, à l'instar de ce que l'administration propose avec la PFR.

Enfin suite au groupe de travail national du 31/05/2012, la CGT condamne :

- la suppression de la note chiffrée
- la mise en place d'alerte et d'encouragement
- l'avancement accéléré de 3 mois d'un nombre limité d'agents financé par la stagnation de la majorité.

Ces mesures découlent d'une logique d'ensemble visant à démanteler le statut, les garanties des agents et le service public.

Alors que s'est exprimé dans tout le pays l'exigence d'arrêt des politiques d'austérité et de remise en cause des droits des populations, la CGT Finances Publiques, pour sa part, demande l'ouverture immédiate de négociations tant au niveau local que national sur ces revendications :

- Arrêt des suppressions d'emplois et comblement des postes vacants,
- Arrêt des licenciements et plan de titularisation des personnels non titulaires,
- Revalorisation du point d'indice,
- Suppression du jour de carence,
- Accès automatique au 8ème échelon de la catégorie C,
- Abrogation de l'amendement Lamassoure portant atteinte au droit de grève,
- Abandon de la Prime de fonction et de résultats et de la réforme sur l'évaluation,
- Abandon du projet de corps interministériel des informaticiens.